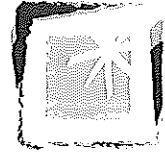


N° DEL/2026-101



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 2 juin 2026

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (34) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, M. BEYNE Bertrand, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, M. GROUSSET David, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. PONS Clément, Mme RIVET Murielle, M. ROGER Étienne, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : M. MERLIN Jacques.

ABSENTS EXCUSES

Mme CERDA Dominique, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, M. LAFON Jean-François.

Pouvoirs (3) :

Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

Annule et remplace la délibération n°DEL/2026-007 du 2 février 2026

Objet : Travaux de couverture au site des Combes – demande de Fonds vert ou de DETR

M. le Président informe le Conseil que la couverture actuelle du site des Combes est très dégradée et qu'il est nécessaire de la changer.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à ~~184~~ 175,85 € HT selon le découpage suivant :

- Travaux de couverture / charpente : 161 783,41 € HT
- MOE (8,42% du montant des travaux) : 13 622,16 € HT
- Aléas : 8 770,28 € HT.

M. le Président propose de solliciter une subvention au titre du fonds vert, pour un montant de 110 505,51 €, soit 60% des dépenses, ou à défaut au titre de la DETR pour un montant de 82 879,13 € HT, soit 45% des dépenses HT.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Etat (Fonds vert) : 110 505,51 €
 - Communauté de Communes : 73 670,34 €
- Ou, à défaut :
- Etat (DETR) : 82 879,13 € HT
 - Communauté de Communes : 101 296,72 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide l'opération présentée ci-dessus,

Arrête le plan de financement tel que défini ci-dessus,

Autorise M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds vert ou de la DETR,

Autorise M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.


POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 juin 2026**

Le Président



Jean-Louis BACHELLERIE

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26